# 

* Date : 18-10-2004
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2004733217
* Auteur :

Tribunal de commerce de Bruxelles
En date du 11 octobre 2004 a été prononcée la faillite, sur aveu, de la S.A. Nieuwe Chemische Technieken voor Onderhoud, N.C.T.O., rue de Livourne 13, 1060 Saint-Gilles.
Numéro d'entreprise : 0430.324.563.
Objet social : industrielle.
Juge-commissaire : Martin.
Curateur : Lemaire, Luc, avenue Louise 486, bte 6, 1050 Bruxelles-5.
Les créanciers doivent produire leurs créances au greffe du tribunal de commerce, rue de la Régence 4, 1000 Bruxelles, dans le délai de trente jours à dater du prononcé du jugement.
Clôture du procès-verbal de vérification des créances : le mercredi 1
er décembre 2004, à 14 heures, en la salle D.
Pour extrait conforme : pour le greffier en chef, le greffier chef de service, R. Berns.